



ENVIRONNEMENT  
TERRITOIRES  
AUTOROUTES  
ET MER

# Suites des assises des métiers de l'ingénieur (AMI)

**Mardi 24 juin 2014**

Administration : F. Cazottes, H. Schmitt, ...  
CFDT : F. Hervochon, F. Bronnimann, F. Lefort, P.J. l'Horset  
FO, CGT, UNSA

## En préalable, quelques informations de l'administration sur le chantier des AMI :

En juillet dernier se sont tenus les assises des métiers de l'ingénieur, un groupe de travail a été constitué entre le MAAF, le MEDDE, et les établissements publics (IGN + Météo France). Le MAAF a prévu de réunir les OS sur ce sujet.

L'intégration des IAM a fait l'objet de réunions de concertation. La DRH confirme que le chantier des AMI sera inscrit à l'agenda social du ministère. L'objectif est de donner des suites pratiques aux assises, sans s'enfermer dans des positions dogmatiques pour aller dans un sens ou dans un autre.

La présentation de réunion s'est articulée autour des 4 chantiers actés lors des assises:

En introduction, la CFDT a rappelé les contradictions déjà évoquées lors des assises et qui restent toujours d'actualité :

- L'avenir des ingénieurs se heurte à la réalité des réductions massives des effectifs dans notre ministère
- La volonté d'améliorer la mobilité tout en refusant la fusion des corps
- Enfin, les documents remis en réunion laissent à penser qu'on n'est pas à la hauteur des ambitions affichées aux AMI.

## Les modalités de gestion du corps :

Pilote du chantier : H. Schmitt

Les emplois fonctionnels permettent d'enrichir le parcours des ingénieurs. 2 saisines au commissaire du gouvernement et du MAAF ont été faites dans ce sens. La charte de gestion des ITPE doit évoluer en lien avec l'évolution statutaire avec l'intégration des IAM en partie.

Le projet statutaire doit apporter une réponse aux problématiques de mobilité et de parcours professionnels. On attend donc les modalités d'accès au 3<sup>ème</sup> grade.

En matière statutaire, il faut profiter de la fenêtre de tir de l'intégration des IAM pour faire évoluer le statut, en accord avec l'interministériel. L'administration confirme que les OS représentatives du CTM seront associées à ces chantiers.

## Formation et Ecoles:

Les ingénieurs sont très attachés à leurs écoles de formation. Comment les écoles peuvent mieux travailler ensemble. 2 grands Thèmes pour être mieux formés : approche sociaux

économique sur les territoire et management. Articulation entre les écoles : proposer aux différents élèves des voies d'approfondissements par les autres écoles.

La formation continue sur un retour de poste avec des formations complémentaires de management. Les carrières de Ingénieurs s'allonge, il devient de plus en plus rare de faire une carrière sur le même domaine. La formation continue est donc primordiale.

#### Parcours et mobilités :

Pilote de ce chantier : R. Courret + MAAF – Constat : Le premier frein à la mobilité est de ne pas connaître les postes ouverts. Par conséquent, il faut étudier les outils à mettre en place pour informer les employeurs et fournir possibilité aux ingénieurs de poster leur CV.

Il faut prolonger la réflexion au niveau des collectivités territoriales. L'expertise avait besoin d'une reconnaissance commune des ministères/Etablissements d'accueil. On a besoin d'une harmonisation des règles de gestion et de reconnaissance des experts.

**CFDT : Ok, pour mettre des outils pour plus d'échanges d'infos entre employeurs et ingénieurs. Mais si l'on veut aller plus loin, la CFDT fait une proposition concrète : Pourquoi pas des CAP inter-corps (au-delà des corps d'ingénieurs = attachés, architectes-urbanistes, IPEF) pour améliorer la fluidité et la transparence ? Cette proposition peut être une 1<sup>ère</sup> étape à une fusion de corps portée également par la CFDT.**

Sans surprise, SNITPE –FO est radicalement opposée à la CAP intercorps. Quand le corporatisme nous tient...

L'administration se doutait que cette proposition de CAP inter-corps allait revenir, mais ce n'est pas à l'ordre du jour (la CFDT souligne que c'est dommage !!!), on reste dans le schéma administratif classique. L'administration travaillera à des instances administratives identiques sans toucher les périmètres des CAP.

#### \*GPEEC :

Pilote de ce chantier : Ph. Clairgeot + C. Bassery – Méthode classique = articuler vision prospective et actions concrètes. Question du périmètre est essentielle : élargir aux collectivités et autres ministères.

- 1<sup>ère</sup> brique : Réflexion prospective sur besoins en compétences techniques des ministères. Interroger les responsables de programme (en cours)
- 2<sup>ème</sup> brique : analyse ressources disponibles
- 3<sup>ème</sup> brique : analyse besoins en matière de conduite des politiques publiques (en cours)
- 1<sup>ère</sup> phase : typologie de profils
- 2<sup>ème</sup> phase : mission à confier au CGEDD en octobre

L'étude a été menée en début 2014 sur les corps d'ingé, en 3 volets : ministère, Cerema, VNF (docs remis avant réunion). L'étude prospective sera menée à l'automne. 4 profils utilisés pour le 3<sup>ème</sup> brique : généraliste, spécialiste, ...

Intervention de la CFDT : Une vision prospective, c'est bien. Mais il faut pouvoir s'affranchir des barrières budgétaires et des compteurs. La GPEEC est un chantier structurant.

M. Cazottes : A l'issue de ce chantier, une concrétisation pourrait aboutir sur un plan stratégique. Ce n'est pas parce que nous avons des contraintes budgétaires que nous devons faire une démarche prospective.

La DRH propose dans ce format une **nouvelle réunion en fin de second trimestre 2014.**